



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-23 :
Affectation de résultat

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 095-219500113-20260417-2026_23-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 17 avril à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personne excusée** :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-23 : Affectation de résultat

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 404 236.43 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

+ 104 527.19 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif,

+ 299 709.24 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

404 236.43 €

D Solde d'exécution d'investissement

- 113 717.63 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

0.00 €

Besoin de financement F

=D+E

- 113 717.63 €

AFFECTATION = C

=G+H

404 236.43 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

113 717.63 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

290 518.80 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité,
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Véronique NOBLE